

LE PETITE GAZETTE

de DAMMARTIN et des ENVIRONS

PARAISSENT TOUS LES DIMANCHES

*Les Abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et sont continués
d'office, sauf avis contraire*

SEINE-ET-MARNE et Départements limitrophes	BUREAU ET RÉDACTION Librairie E. LEMARIÉ A DAMMARTIN-EN-GOÛLE	PARIS et les autres Départements
Un AN..... 3 fr.	ANNONCES : LA LIGNE 20 c	Un AN..... 3 fr 50

AVIS

Plusieurs de nos abonnés se plaignent du retard qui est apporté à la distribution de la Petite-Gazette.

Nous pouvons affirmer que tous les exemplaires de notre Journal sont remis véritablement à la Poste le Samedi avant le départ du courrier du soir, et que par conséquent la distribution n'a pu en être faite le Dimanche matin, ou au plus tard dans la journée dans toutes les localités desservies par un bureau de Poste.

ÉGROS DE LA SEMAINE

19 Décembre — Incendie à Mulhouse de la grande fabrique de toiles imprimées Thierry, Mig et Cie. Cette usine qui avait été brûlée il y a une vingtaine d'années, était installée dans des bâtiments presque neufs.

— Trois militaires du 4^e bataillon de chasseurs, en garnison à Saint-Nicolas du Port, (Meurthe) se livrent aux derniers outrages sur une jeune femme de vingt-six ans. Ces misérables aban-

donnent dans un champ, leur victime mourante.

— Un nommé Valetti se rend coupable à Menton d'un assassinat avec la complicité de la femme et de la fille de sa victime.

— Naissance à Berlin du 6^e garçon de l'empereur Guillaume II.

— Malgré l'apparence de dégel qui se manifeste après un froid très intense d'une durée de trois semaines, un savant météorologiste belge prédit d'après ses calculs, un hiver très rigoureux qui se prolongerait jusqu'au mois de Mars.

— Un train allant d'Halifax à Montréal (Canada) déraile sur le pont au-dessus d'une rue. Tous les wagons tombent d'une hauteur de six à sept mètres et se brisent en tuant ou en blessant les voyageurs.

20 Décembre — Fin des débats de l'affaire Gouffé. Après la lecture du réquisitoire de M. le Procureur général et les diverses plaidoiries, le jury rend son verdict et la Cour prononce l'arrêt suivant: Michel Eyraud est condamné à la peine de mort; Gabrielle Bompard est condamnée à vingt ans de travaux forcés.

— Deraillement d'un train près de Beauvais. 25 ou 30 blessés.

— Vive émotion causée au Tréport, par la menace d'éboulement d'une assez grande partie de la falaise sous laquelle habite la population maritime.

21 Décembre — M. Numa Gilly, réélu maire par le conseil municipal de Nîmes, donne définitivement sa démission, après avoir remercié ses collègues, ne voulant pas, dit-il, créer un conflit qui serait contraire aux intérêts de la ville.

— Distribution des prix à l'École nationale des Beaux-arts, à Paris.

— Accident de chemin de fer, suivi d'incendie par suite d'un tamponnement en gare de Lezignan. Dégâts matériels considérables.

— Violent incendie à Compiègne. Un homme de 42 ans est enseveli sous les décombres en participant à l'extinction de l'incendie.

— Drame mystérieux à Lyon. Une fille de brasserie est trouvée morte sur la voie publique.

— Un jeune garçon de Dunkerque, sauve une petite fille qui en jouant sur la glace, était tombée à l'eau.

— Mort à Cannes, d'un nommé Pierre Amiotte, âgé de cent deux ans. Ce père de famille laisse trois enfants dont le plus jeune est âgé de 77 ans.

23 Décembre — Incident soulevé à la Chambre, à l'occasion de la validation de l'élection de M. Lavy.

— Incident violent à l'Hôtel-de-Ville de Paris, entre M. Dumay, député et M. Broussel, conseiller municipal. Une altercation suivie de voies de fait donne lieu à un nouvel incident entre M. Lavy, le nouveau député de Clignancourt et M. Prunières, conseiller municipal du quartier du Pont de Flandre.

Deux duels sont imminents à la suite de ces incidents.

— Naufrage en vue de Toulon, du brick-goëlette *Léonie*. Le capitaine et cinq hommes d'équipage sont noyés.

23 Décembre — Triple assassinat au village de Labarthe (Tarn-et-Garonne). Un nommé Sahuc, à la suite d'une altercation avec sa femme, âgée de 30 ans, saisit son fusil et tire deux fois sur elle. La malheureuse femme quoique blessée, prend la fuite, mais un troisième coup de feu l'étend morte ainsi que son jeune enfant qu'elle portait dans les bras. Une fillette de six ans, épouvantée, cherche à s'éloigner du logis paternel, mais le meurtrier la vise, à son tour, et la tue.

22 Décembre — Un soldat français du 7^e bataillon de chasseurs, en garnison à Roquebrune, passe en Italie avec son fusil Lebel et ses cartouches.

— Un berger est trouvé assassiné, aux environs de Saint Vallier. Son troupeau contenant environ 450 têtes avait été volé et sa maison mise au pillage.

24 Décembre — Le jugement rendu par la 9^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, dans l'affaire Podlewski, condamne M. de Labryère à 13 mois de prison; Mme Duc-Quercy à deux mois de la même peine; M. Grégoire, par défaut, à huit mois.

— Découverte des cadavres de l'officier et de trois des soldats italiens, précipités il y a quelques jours, du haut de la cime du mont Sacharel, dans un ravin, à quatre cents mètres de profondeur, par une avalanche de neige. Deux autres soldats ayant pu se cramponner sur le bord du précipice ont échappé à la mort. Deux autres victimes de la tempête n'ont pas été retrouvées.

— Tempête effroyable en Algérie. Nombreuses victimes.

23 Décembre — Une jeune fille de 18 ans et son frère, sont écroués à la prison de Strasbourg pour avoir étouffé une de leurs tantes entre deux matelas et l'avoir jetée ensuite dans un puits, afin de la voler.

— Drame épouvantable à Chaulgnes (Nièvre). Une mère coupe à l'aide d'un rasoir la gorge à sa petite fille âgée d'un an.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

On lit dans *L'Écho de la Brie* :

Nous apprenons avec regret que Sœur Antoinette, supérieure des filles de la Charité auxquelles sont confiés l'école communale et l'Hôtel-Dieu, vient de quitter Dammartin.

Depuis quelque temps déjà nous craignons que cette excellente Sœur ne fût appelée par ses supérieures à un poste important, pour lequel ses qualités remarquables l'avaient désignée. Ces craintes sont, aujourd'hui, réalisées, et la population tout entière ressentira très vivement la perte que le pays vient de faire.

On n'oubliera pas le dévouement éclairé dont elle a donné tant de preuves pendant huit ans !

L'ouvroir, le patronage des jeunes filles, fondés avec ses seules ressources, les distributions des prix dont elle savait faire des fêtes attendues avec impatience, les solennités musicales qui rehaussaient si bien les cérémonies de l'Église toutes ces œuvres pieuses ne disparaîtront pas avec la bonne Sœur. Il faut le désirer et on conservera longtemps à Dammartin la

souvenir de cette personnalité d'élite qui, au milieu de nombreuses épreuves a passé en faisant le bien.

— La Fanfare de Dammartin après avoir apporté Jeudi dernier le concours de son harmonie, à la messe de Noël a donné dans l'après midi, en plein air, un concert qui n'a rien perdu de son attrait, pour le public, mais qui a dû nécessiter de la part des jeunes artistes, une certaine dose de courage à cause de la rigueur du froid.

SAINTE-PAÛLES

Samedi dernier, le sieur Marty Victor rentrait à la ferme à Noëfort, monté dans un tombereau conduit par des chevaux vigoureux.

Tout-à-coup ceux-ci s'emportèrent, et Marty, en sautant, eut la jambe gauche écrasée par une des roues de la voiture.

Le docteur Petit, de Saint-Souplets appelé en toute hâte, constata une fracture de jambe et procéda immédiatement à sa réduction et à l'application du premier appareil.

(Indépendant)

TRIBUNAL DE SIMPLE POLICE DE NANTEUIL-LE-HAUBOURN

DESJARDIN (Jules), charretier à Baron, contravention à la police du roulage, 2 fr. d'amende et frais.

D BROWER (Jean-Baptiste), 62 ans DEBROWER (Eugène), 27 ans HAYEN (Eugène), 24 ans RELIER (Omer), OUBERT (Prosper), 27 ans, manouvriers à Montigny-Sainte-Félicité, passage à pied sur terre eusemencée, chacun 1 fr. d'amende et frais.

DANNEVILLE (Louis), 24 ans, charretier à Nanteuil, passage avec che-

vauz sur terre ensemeucée, 1 fr. d'amende et frais.

Diné (Alexis,) 49 ans. cordonnier à Silly-le-long. Ivresse 4 fr. d'amende et frais.

LEGRAND (François), cultivateur à Nanteuil. voiture non éclairée. 1 fr. d'amende et frais.

MARCHÉ DU 24 DECEMBRE 1890

Dammartin

Pain 0 fr. 37 le kil
Beurre. 3 fr 60 »
Œufs 15 fr. 00 la 100

Claye

Pain 0 fr. 35 le kil
Beurre. 3 fr 60 »
Œufs 15 fr. 00 la 100

FAITS DIVERS

UN CURIEUX PHÉNOMÈNE

On écrit de Cannes, 25 Décembre Mme B. . . une jeune femme de 25 ans qui demeure avec sa famille près de Cannes, vient de donner le jour à deux petites filles liées l'une à l'autre par le dos.

Les deux enfants sont bien constituées et en parfaite santé.

Après examen, les médecins ont déclaré que le jour où l'une d'elles viendra à mourir l'autre la suivra immédiatement; c'était le cas des frères Stamois et des sœurs Millie-Christine.

LES POULES

Bien peu de personnes se font une idée exacte des sommes colossales que la volaille représente en France et de celle que sa vente et la vente des œufs met en circulation.

Nous possédons, en effet, 45 millions de poules, qui, estimées à 2 fr. 50, en

moyenne, donnent un capital de 142 millions 500,000 francs.

Le cinquième de cette masse, tué chaque année, rapporte 22.500.000 fr.

Le nombre des poules pondeuses est évalué à 35,900,000,

Elles pondent en un an pour 183. 00.000 de fr d'œufs.

Les poules fournissent donc pour 210.500.000 fr. de produits à la consommation nationale ou étrangère.

DOM GANNERON

L'Histoire de la Chartreuse de Mont-Dieu, diocèse de Reims, qui m'est très heureusement tombée sous la main durant une excursion à Sedan, Meuzon etc renferme une courte biographie d'un Dammartinois trop oublié, peut-être; Je crois utile de la signaler.

Dom François Ganneron, dit l'abbé Gillet, naquit à Dammartin vers 1490, commença ses études latines chez le doyen de la collégiale, Jacques Thouard qui était son parent, entra dans l'ordre des Chartreux où nous le trouvons successivement au Mont-Dieu, coadjuteur; à N.-D.-des-Prés, proche de Montreuil-sur-Mer, procureur; au Mont-Dieu de nouveau (1626), à Abbeville; au Mont-Renaud, à une demi-lieue de Noyon, où il reçut « le plus gracieux accueil, » de Marie de Gonzague, femme Wladislas roi de Pologne, lorsqu'elle alla dévotement (1645) visiter cette chartreuse et enfin, une dernière fois, au Mont-Dieu où il meurt vers 1669.

Dom Ganneron est auteur d'un nombre assez considérable d'ouvrages manuscrits dont plus d'un est perdu, et entr'autres d'une compilation qu'il a désignée lui-même postiquement sous le nom de *Mousson de Tierache* (1639-

1640). M. Laurent, archiviste des Ardennes en a publié le catalogue à la suite d'une notice sur Dom Ganneron, et l'abbé Gillet a donné la liste des manuscrits perdus. Eug. M.

M. Paul Laurent, auteur d'une notice biographique sur Dom Ganneron nous apprend que ce dernier fut envoyé comme procureur à la Chartreuse de Notre-Dame-des-Prés en 1624, pour avoir banni la somptuosité de certaines constructions entreprises au Mont-Dieu. Plusieurs autres religieux qui, comme lui s'étaient livrés aux mêmes critiques, furent également frappés de disgrâce et relégués dans d'autres couvents.

L'année suivante, Dom Ganneron fut déposé de la charge de procureur et nommé à l'office de sacristain qu'il conserva jusqu'à l'année 1626, époque à laquelle il fut rappelé au Mont-Dieu.

E. L.

VILLENEUVE-SOUS-DAMMARTIN

(Suite)

On doit à Louis Potier, comte de Tresmes la construction de deux pavillons et de la grille du Château de Villeneuve. Le corps de logis qui devait compléter cette demeure seigneuriale ne fut exécuté que plus tard et dans le style lourd qu'on lui connaît.

Ce domaine de Villeneuve appelé le fief de *Chaversy*, était un arrière-fief de la seigneurie de Montjay; il relevait des fiefs du *Montcel* et de *Mortery* situés au Tremblay. Les dépendances du fief de Chaversy comprenaient l'hôtel seigneurial fort délabré, ayant appartenu au comte de Dammartin et environ quatre-vingts arpents de terre.

Le fief de *Chaversy* comprenait dans sa mouvance, un arrière-fief contenant

neuf arpents de terre, situés derrière « le Moustier de Thieux, au lieu-dit la Flache aux oies, » et ayant appartenu à Jean Hazard; Un autre arrière-fief de douze arpents que tenaient les héritiers de feu Simon de Dammartin, au territoire de Villeneuve; Un autre fief de cinq arpents de terre, tenant au chemin de Dammartin, et appartenant aux représentants de Messire Jean de Fourcy; diverses redevances en grains ainsi que le droit de haute, moyenne et basse justice.

Louis Potier servit utilement le roi pendant le cours des affaires de la Ligue. Il traita depuis avec les députés du duc de Merceœur, gouverneur de Bretagne et eut ordre d'informer sur la conspiration du maréchal de Biron.

S'étant retiré de la Cour, Louis Potier sollicita et obtint du roi, en 1605, la survivance de sa charge en faveur d'Antoine Potier, son troisième fils, qui mourut en 1626. A la suite de cet événement, il reprit ses anciennes fonctions et s'en démit définitivement peu de temps après, en faveur de Nicolas Potier seigneur d'ocquerre, son neveu, qui mourut en 1628, lui-même décedé le 25 Mars 1610, laissant de son mariage avec Charlotte Baillet:

1^o René Potier, duc des Tresmes, pair de France, qui suit.

2^o Bernard Potier, seigneur de l'Éincourt etc, marié à Charlotte de Veuxpont, dame d'Annebaut, morte en 1645. Il mourut en 1642.

3^o Antoine Potier, seigneur de Sceaux secrétaire du roi en 1604, qui fut élevé avec grand soin par son père. Il mourut pendant le siège de Montauban, le 13 Septembre 1621, sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne d'Aumont. (à suivre). E. L.

(Suite du N^o 84)

« Le reste de cette terrible nuit se passa dans une agitation extrême ; le lendemain matin (1 août), on ne voyait plus par les rues un seul chaparron rouge et bleu : chacun s'en pressait de cacher cet insigne qu'on portait encore si fièrement la veille. Maillart ne perdit pas de temps ; il fit crier par les rues à son de trompe que chacun était invité à arrêter les partisans de Marcel pour les conduire au Châtelet ; il dépêcha en toute hâte son frère et deux conseillers du parlement au régent, qui était à Charenton, assembla le peuple aux halles, et raconta « comme la cité de Paris avait falli être courue et détruite cette propre nuit, si Dieu n'y eût mis ordre » (Froissart). Le pauvre peuple, « moult ébahi, louoit Dieu de la grâce que faite leur avoit ». La harangue de Maillart, répétée et commentée par tous ses adhérents, fixa les irrésolutions de la foule, et la nouvelle du retour du régent fut accueillie par les acclamations de ceux mêmes qui, la veille, étaient encore en armes contre lui. Les députés expédiés au régent revinrent au bout de quelques heures avec des lettres de ce prince qui établissaient, pour juger les prisonniers, une commission composée de deux présidents et trois conseillers au parlement, de trois maîtres des requêtes de l'hôtel, du bailli de Troyes et de Meaux et du prévôt royal de Paris. (Secousse, t. I, p. 309.) La commission alla vite en besogne : dès le 2 août au matin, l'éloquent et courageux échevin Charles Toussac fut décapité en Grève avec Jossieran, le trésorier du Navarrois. Leurs corps, dépouillés, restèrent là gisant sur la Grève ;

et le régent, en faisant, le même soir, son entrée par la porte Saint-Antoine, put voir ces deux cadavres après ceux d'Etienne Marcel et de ses compagnons, qui gisaient sanglants sur les degrés de Sainte-Catherine. « On n'avait pas permis de les inhumer, dit le continuateur de Nangis, afin que le régent s'assurât par ses propres yeux qu'on l'avait vengé de ses ennemis. » Après le passage du régent, on jeta les cadavres à la Seine. Marcel, du moins, avait accordé la sépulture à ses victimes ! »

(à suivre) E. L.

QUESTION D'HABITS

Combien de fois n'a-t-on pas récriminé contre l'habit noir qui nous fait ressembler à un croque-mort, et combien de fois aussi n'a-t-on pas annoncé la fin de ce vêtement tour à tour appelé *frac*, *siffler*, *queue-de-mouette*, etc.

Cette fois, paraît-il, sa mort paraît bien résolue, et voici dans quelles circonstances : le comte et la comtesse de Kersaint, née de Mailly-Nesle, de Paris, devaient donner un bal paré, il y a quelque temps, il avait été résolu que les hommes viendraient en habit de couleur, à leur fantaisie, et que l'habit noir serait proscrit.

On a beaucoup parlé, approuvant cette excellente idée, et, peu à peu, on est venu à se dire que cette mesure devrait être généralisée et appliquée à toutes les soirées. Plusieurs maîtresses de maison ont approuvé cette petite révolution du costume, qui prouve que tout est réalisable en ce monde, et maintenant on pense que la mode en sera bientôt acceptée par tout le monde.

Il eut pourtant ses beaux jours en France, cet habit importé d'Angleterre

par le duc d'Orléans, à la cour de Louis XVI, où il fit grand scandale.

Il était alors de drap marron. Les incroyables l'adoptèrent pendant la Révolution, et le portaient de drap dans la rue, de soie dans les salons. Sous l'Empire, il fut un peu délaissé, car tout le monde, ou peu s'en faut, portait le costume militaire ou l'uniforme de quelque fonction.

Mais, sous la Restauration, le frac reprit ses droits, avec un col haut et arrondi, des manches à gigot et le pantalon collant gris-perle. Cette mode persista, avec quelques modifications, sous la monarchie de Juillet, et l'on commença alors de porter l'habit bleu-barbeau, à boutons d'or, avec le gilet blanc.

C'était encore le grand genre au commencement de l'Empire, de se marier en habit bleu, mais le frac noir était redevenu à la mode, relié par une patte terminée par deux boutons.

C'était fort laid ; on y renonça et l'habit, au contraire, s'ouvrit de plus en plus devant le plastron de chemise jusqu'à ce que, il y a une douzaine d'années, on ne porta plus que des gilets à deux boutons.

Le gilet blanc a été très à la mode depuis vingt ans, mais l'habit noir, malgré cette correction et ses allures de plus en plus étriquées, n'en paraissait pas moins triste.

A dire vrai, il n'était pas si démocratique qu'on voulait bien le dire, et cette similitude de costume avec les maîtres d'hôtel ne choquait que ceux au sujet desquels on pouvait se tromper. L'homme de bonne compagnie se reconnaissait toujours, et l'habit lui allait mieux que tout autre vêtement.

Maintenant, on portera l'habit de drap bleu, ou vert, ou rouge, ou cerise, ou « fraise écrasée », voire « cuisse de nymphe émue », pour rappeler le vocabulaire du siècle dernier. Il n'y a

que l'habit jaune qui ait peu de chance d'être porté.

SAGESSE ANTIQUE

Marche deux heures tous les jours.
Dors sept heures toutes les nuits ;
Lève-toi dès que tu t'éveilles ;
Travaille dès que tu es levé ;
Ne mange qu'à ta faim et toujours lentement ;

Ne bois qu'à ta soif ;
Ne parle que lorsqu'il le faut, et ne dis que la moitié de ce que tu penses,
N'écris que ce que tu veux signer ;
Ne fais que ce que tu peux dire ;
N'oublie jamais que les autres compteront sur toi, mais que tu ne dois pas compter sur eux.

N'estime l'argent ni plus ni moins qu'il ne vaut : c'est un bon serviteur, c'est un mauvais maître.



— Eh bien ! bébé, tu as été sage à l'école

— Oh ! oui, maman.

— Alors viens que je t'embrasse.

— Avec plaisir, maman ; et tu verras que je serai plus poli que la bonne !

— ???

— Oui, chaque fois que papa l'embrasse elle l'appelle *vieux serin* ?



Un monsieur est resté dans l'antichambre.

— Mon petit garçon, dit-il à l'enfant de la maison, a-t-on remis ma carte de visite à ton papa ?

— Oui, monsieur.

— Et qu'est-ce qu'il a dit ?

Le moutard après un petit moment d'hésitation :

Je ne peux pas répéter ce qu'il a dit parce que maman m'a défendu de jurer !

NOTICE HISTORIQUE

SUR

SAINT-MARD

plaquette in-32 Jesus de 30 pages.
Tirage à 100 exemplaires numerotes

Prix : 50 cent.

(franco par la poste : 60 cent.)

CARTES DE VISITES

(DITES A LA MINUTE)

Sur carte bristol

Grandeur N° 0 le cent.	1 fr. 00
« « 1 «	1 « 25
« « 1 bis «	1 « 50
« « 2 «	1 « 75
« « 3 «	2 « 00
« « 4 «	2 « 25

Sur carte ivoire

Impression soignée

Grandeur N° 0 le cent.	1 fr. 50
« « 1 «	1 « 75
« « 1 bis «	2 « 00
« « 2 «	2 « 25
« « 3 «	2 « 50
« « 4 «	2 « 75

CETTE SORTE EST LIVRÉE EN BOITE

Le deuil augmente de 1 franc par cent de cartes.

G. BELLENGER

MEDECIN VETERINAIRE

Successor de M HENRY

DAMMARTIN

AVIS M. L. CHIBON
tenant un cabinet d'affaires à Dammartin, a l'honneur d'informer les habitants de la région qu'il a transféré son bureau 21 rue des Oulches, en la maison qu'habitait autrefois M. Petit, greffier.

ENCRE VIOLETTE EN POUDRE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Se dissout très facilement à l'eau froide

Dose pour un litre : 30 cent.

ALMANACH

DE LA

PETITE GAZETTE

DE DAMMARTIN & DES ENVIRONS

Format petit In-4°

édition de luxe avec 38 gravures

Prix : 20 Cent.

PAPIER D'ARMENIE

Pour parfumer et assainir les Appartements.

Le cahier de 24 morceaux, 25 CENT.

AVANT DE FAIRE AUCUN ACHAT

Adressez-vous :

MAISON

R. DELACOURT-COULANJON

60 GRANDE RUE, 60

à DAMMARTIN (S-&-M)

Qui vous vendra :

Montres Chaines. Bagues et Bracelets en or et en argent — Boucles d'oreilles — Pendules — Diamants, etc.

Linge, Toiles, Nappes, Serviettes, Etoffes et Draps pour confections etc.

Glaces — Installation et agencement de magasin.

Le tout à des conditions exceptionnelles de BON MARCHÉ.

Le Directeur-Gérant: E. LEMARIE.

Dammartin Imp. E. Lemaire.